



Fiscalité sur un don manuel

Par **lasconi**, le **26/09/2015** à **08:13**

Bonjour,
Faut il déclaré aux impôt, un don de 30.000 € à son fils unique ?
Si oui , combien ça nous reviendrait'il à l'un de nous deux ?
Merci d'avance pour votre réponse.
Cordialement.
Nicolas.

Par **moisse**, le **26/09/2015** à **08:29**

Bonjour,
Oui il faut déclarer, il existe un imprimé pour cela.
Ce n'est pas imposable, mais diminue d'autant la partie non taxable de la succession pendant 15 ans.

<http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup?espld=1&typePage=cpr02&docOid=documentstandar>